

Immigration: réseau d'officiers de liaison

2009/0098(COD) - 08/11/2010

Le Conseil a pris connaissance d'un rapport sur l'état d'avancement des négociations concernant la révision des dispositions relatives au réseau d'officiers de liaison "Immigration" (OLI). Le réseau OLI a été créé en 2004 en tant qu'outil de coopération pour la gestion des flux migratoires et des frontières extérieures de l'UE.

Les modifications apportées au règlement (CE) n° 377/2004 visent essentiellement, aux fins de renforcer l'efficacité du réseau, à donner une base juridique à la coopération entre Frontex et les réseaux OLI, à promouvoir l'utilisation d'un outil informatique interne pour l'échange régulier d'informations et d'expériences pratiques, à mettre en exergue la possibilité d'utiliser le Fonds pour les frontières extérieures pour la création et le bon fonctionnement des réseaux OLI et à rationaliser le système d'établissement de rapports relatif aux activités des réseaux OLI.